

de la Fraternelle des Démineurs de Belgique

SECRETARIAT

30, RUE SAINT-JEAN - TERVUREN

C. C. P. 7537.94 -- Téléphone 57.31.64



REDACTION

AVENUE EMILE ZOLA, 30 - SCHAERBEEK

Tél. : 16.00.73

Treizième année - N° 2

Mai 1959.

Notre Assemblée Générale le dimanche 14 juin 1959

Notre assemblée générale se tiendra le dimanche 14 juin à Chaumont-Gistoux, coquet village brabançon, à 35 km. de Bruxelles et à quelque 8 km à l'est de Wavre.

Le programme de la journée a été fixé comme suit :

- 9 h. 30 - Réunion à la gare du Midi à Bruxelles, sur le terre-plein en face de la sortie. Départ en autocar pour Gistoux.
- 10 h. 30 - Messe à la mémoire de nos morts en l'Eglise de Gistoux.
- 11 h. - Dépôt de fleurs au Monument aux Morts de Gistoux.
- 11 h. 30 - Réception à la Maison Communale de Chaumont. Champagne d'honneur. Dépôt de fleurs au Monument aux Morts de Chaumont.
- 12 h. 15 - Assemblée Générale.
- 14 h. - Banquet démocratique à l'Hôtel des Accacias à Gistoux.
- 17 h. - Retour en autocar vers Bruxelles.

Comme de coutume, les frais de transport par chemin de fer sont à charge de la Fraternelle à concurrence de 15 % de l'effectif de la Section.

Le déplacement en autocar ainsi que le repas sont offerts gracieusement par la Fraternelle aux membres en règle de cotisation ainsi qu'à leur épouse.

C'est pourquoi les Sections feront connaître, dès que possible, le nombre le plus approximatif de participants ; ce renseignement est à communiquer au Commandant GEORGE, 37, boulevard Général Wahis Bruxelles 3.

Avec un tel programme - si le soleil veut ne pas trop nous bouder - ce sera une journée magnifique que nous pourrons passer tous ensemble.

Camarades démineurs, tous à Chaumont-Gistoux le 14 juin; nous comptons sur votre présence ainsi que sur celle de votre épouse.

Notre Conseil d'Administration

Notre Conseil d'Administration continue à tenir ses réunions mensuelles le 2e mercredi du mois.

Il réserve cependant le 1er dimanche du trimestre pour permettre à certains membres de participer effectivement à ses travaux.

Il s'est occupé, entre autres, de certaines de nos revendications qui attendent toujours une solution, de la carte des services des combattants 40-45, du statut des anciens combattants 40-45, des études

de nos orphelins et des soins médicaux qui leur ont été donnés, ainsi que de l'intervention de la Fraternelle dans certains cas spéciaux tels que le mariage, de la situation de certaines de nos veuves, de l'aide à accorder à certains camarades, etc.

Ont assisté aux diverses réunions présidées par le Général SEVRIN : le Colonel LINDEN, les Majors SAMYN et BONMARIAGE, les Commandants GEORGE et MERCKX, le Docteur PRIGNON, MM. BERTRAND, ITTERS, LINOTTE, VANCLEVEN, VANDERICK, PIERREUSE ainsi que notre Secrétaire BAENTS.

La Vie dans nos Sections

SECTION DU BRABANT

La Section du Brabant connaît toujours le même succès le dernier mercredi du mois et la liste des « revenants » continue à s'allonger. C'est ainsi que nous avons revu avec le plus vif plaisir le Major LEJEUNE, le Commandant FOCKEY, le Capitaine COMPERE, ainsi que le camarade DELPLANQUE.

Nous osons croire que d'autres encore nous reviendront et que nous retrouverons bientôt nos grandes assemblées d'antan.

SECTION DE LIEGE

La Section de LIEGE a tenu une assemblée le 15 mars dans les locaux de l'U.F.A.C.

Le nouveau Comité a été constitué comme suit :
Président : Docteur PRIGNON, rue Vinave, 24, Tilleur.

Vice-Président : LINOTTE Oscar, rue Rotheux, 307 Seraing.

Secrétaire : TAHIR Louis, rue du Progrès, 30 Chênée.

Trésorier : NELIS Léon rue du Canal, 62 Ensival.

Membres : CUSTERS Pierre, HAGDORENS Victor, VAN MULLEN François.

Les Commandants DOHET et VANDERYDT en ont accepté la **Présidence d'Honneur**.

A cette occasion, le vice-Président LINOTTE a prononcé l'allocution suivante :

« En ouvrant cette séance, je tiens tout d'abord à saluer les Membres présents, ainsi que nos Veuves et nos Orphelins.

A tous je souhaite la bienvenue.

J'adresse aussi notre bon souvenir aux membres absents et je souhaite leur présence en 1960.

J'excuse l'absence de notre Président, le Docteur PRIGNON, retenu par des devoirs familiaux.

C'est en raison de circonstances particulières et indépendantes de la volonté de votre Comité que nous n'avons pu, pendant deux ans tenir cette assemblée. Nous ne reviendrons pas sur ces circonstances, mais nous souhaitons que tous, à l'avenir, restent fidèles à notre belle Fraternelle.

Le grand désir de votre Comité serait d'enregistrer l'accord de quelques camarades pour remplacer des membres qui, pour des motifs divers, nous ont quittés.

Tous, bien unis, pourrions nous consacrer au service de notre Fraternelle et au but qu'elle doit atteindre.

L'activité de votre Section pendant ces dernières années fut loin d'être négligeable. Son Comité a tenu régulièrement ses réunions et les résultats obtenus sont à considérer.

Une permanence a été tenue mensuellement : ses réunions ont lieu, ici à l'UFAC, le 1er lundi de chaque mois. Cette permanence a pour but de conseiller les camarades sur tous les problèmes qu'ils auraient à résoudre en fonction des buts que la Fraternelle s'est assignés. Grâce à nos appels réitérés, les Veuves et Tuteurs de nos Orphelins ont agi et rempli les formalités nécessaires pour les allocations d'études.

Actuellement, le service est bien organisé et ceux qui y ont droit obtiennent rapidement satisfaction.

Mais si tous les orphelins ont droit aux frais d'études, l'octroi des allocations est cependant subordonné aux ressources de la famille. Si ces ressources dépassent le plafond fixé pour le genre d'études faites par l'orphelin, l'allocation ne sera pas payée. Je tiens toutefois à ajouter que la Fraternelle est toujours disposée à examiner avec la plus grande bienveillance les cas particuliers où les ressources réelles s'avèreraient insuffisantes et éventuellement y suppléerait par ses propres moyens. Actuellement le plafond a été modifié au bénéfice de nos Orphelins et ceux qui, antérieurement avaient reçu une fin de non-recevoir sont invités à reproduire une nouvelle demande.

En ce qui concerne le statut des Démineurs, le C.A. de votre Fraternelle a repris contact avec la CESAC et nous avons de bonnes raisons d'espérer.

Le 21 juillet, aura lieu à Stavelot, comme les années précédentes, la cérémonie d'hommage à notre Monument National.

Nous vous ferons connaître, en temps utile, les détails de cette organisation et nous espérons vous y voir tous présents pour que cette journée se déroule avec toute la dignité désirable et un éclat exceptionnel.

L'assemblée générale aura lieu cette année à Chaumont-Gistoux. Elle sera organisée par la section de Bruxelles et aura lieu le dimanche 14 juin. Nous organiserons au départ de Liège, le transport des membres par autocar. Le prix du transport sera des plus avantageux suivant l'importance des membres qui répondront à l'appel que nous leur adresserons en temps utile.

Les détails de cette journée seront publiés dans notre prochain bulletin.

Maintenant, il me reste à vous adresser un vibrant appel : **ne tardez pas de verser votre cotisation au C.C.P. de la Section.**

CAMARADES, VOUS AVEZ ETE FIERS DE VOTRE BADGE,

SOYEZ AUJOURD'HUI, FIERS DE VOTRE FRATERNELLE.

SECTION DE LA FLANDRE ORIENTALE

Fraternelles des Démineurs et du Génie.

La Section de la Flandre Orientale de la Fraternelle des Démineurs a donné, en collaboration avec le Génie de Gand, sa fête annuelle à l'U.F.A.C. de Gand.

C'est Monsieur LEYS, Président du Génie, qui souhaita la bienvenue au public nombreux, tandis que M. VANCLEVEN adressa la parole en flamand aux membres, invités et sympathisants et remercia également les artistes et collaborateurs dévoués qui avaient mis sur pied cette soirée.

Notons dans l'assistance, la présence du Général TIMPERMAN, Président de l'U.F.A.C. 14-18, du Colonel et Madame TERLIN et de nombreuses personnalités de différentes fraternelles. Inutile de dire que tous les membres des deux fraternelles étaient au poste et beaucoup déjà s'étaient dépensés sans compter pour organiser la grande tombola qui devait être le « clou » de la soirée.

Le programme intitulé « Chant et Musique » fut présenté par M. MINNEBO qui se révéla un présentateur de talent et animateur entraînant et sut mettre en valeur les divers numéros.

Citons d'abord l'ensemble vocal « La Route Chanteuse » qui invita l'assistance à un voyage autour du monde en 80 chansons; puis la charmante chanteuse Lily CASTEL dans un répertoire aussi varié qu'agréable; « The JACKWELS » un duo humoristique dans des chansons et des sketches de la meilleure veine et, enfin, le jeune accordéoniste J. J. VINCKX, qui, malgré son jeune âge, (12 ans) se révéla un virtuose accompli.

Ces artistes, dont plusieurs font partie de la société S.E.M., avaient prêté gracieusement leur concours à cette soirée.

Grâce à de généreux donateurs et au dévouement des membres des Comités, 180 lots avaient pu être réunis pour alimenter la grande tombola organisée au profit des caisses de secours des deux Fraternelles. Un bal des plus animé termina cette soirée dans l'atmosphère la plus joyeuse.

L. DESMET.

NECROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer le décès de :

l'adjudant COLET Gaston, ancien secrétaire de la Section de Namur et de la belle-mère de notre camarade DEBACKER Président de la Section de la Flandre Orientale.

Que les familles de ces deux disparus veuillent accepter nos sentiments de sympathie en même temps que l'expression de nos sincères condoléances.

A LA FRATERNELLE DU 3 GENIE

La Fraternelle du 3 Gn. nous avise que le « Recueil des Historiques 40-45 des Bataillons issus du 3me Régiment du Génie » va sortir de presse.

La brochure comporte près de 50 pages de textes, format commercial. Elle contient les historiques des 3, 4, 8, 11, 17, 18, 23, 32 et 40 me Bons. du Génie ainsi que celui du Détachement de Forteresse.

Il est possible de souscrire - et ceci constitue un dernier appel - en versant la somme de 50 fr. à l'une des adresses mentionnées ci-après :

Liège : Comité Fédéral Fraternelle 3 Gn. Beyne-Heusay - C.C.P. 7288.08.

Bruxelles : Fraternelle du 3 Gn. Section du Brabant C.C.P. 8071.78.

Cartes des Services des Anciens Combattants 1940-45

Les délais pour l'introduction de la Carte des états des services de guerre du combattant 1940-1945 viennent de se réouvrir.

Les membres qui ne possèdent pas encore cette carte peuvent, dès à présent, introduire leur demande. Cette carte est délivrée aux Belges ou Etrangers qui ont effectivement appartenu, entre le 9 mai 1940 et le 9 mai 1945, en qualité de militaire, à l'Armée Belge ou à la Force Publique au Congo Belge. Elle est également délivrée aux Belges ou Etrangers reconnus Résistants Armés ou Agents de Renseignement et d'Action en Belgique pour une période se situant entre le 9 mai 1940 et le 9 mai 1945.

Les demandes, introduites hors des délais, qui n'auraient pas reçu de suite favorable doivent être réintroduites.

Actuellement cette carte ne donne aucun avantage, mais ce n'est certes pas une raison pour ne pas la demander. Nous avons reçu des centaines de lettres et de demandes après la fermeture des délais; tous déploraient de ne pas l'avoir demandée et insistaient pour que des démarches soient entreprises pour obtenir la réouverture des délais.

Tout d'abord, la carte constitue un document irrefutable prouvant votre titre d'ancien combattant et peut donc rendre beaucoup de services.

Il est certain que nous aurons bientôt le statut de l'ancien combattant 40-45 et il est vraisemblable que la Carte des états de Service y sera mentionnée comme seul document admissible pour l'admission au bénéfice du statut.

Faut-il vous rappeler l'historique de la Carte du Feu dont vos aînés furent dotés en 1934 ?

Cette carte était semblable à la carte actuelle du combattant 40-45, sans le moindre avantage

immédiat. Peu de temps après, elle était à la base de l'octroi de la Croix du Feu. Ensuite les titulaires pouvaient bénéficier de 75 % de réduction sur les transports par chemin de fer.

En 1952, les possesseurs de la Croix du Feu obtenaient le doublement de la rente des chevrons de front et récemment les soins médicaux et pharmaceutiques gratuits.

Aucun délai n'est prévu pour l'introduction de la demande; vous pouvez donc préparer votre demande à votre aise.

Que faut-il faire ?

Vous devez adresser une demande au secrétariat de la Fraternelle, rue St. Jean, 30 à Tervuren, en mentionnant vos nom, prénoms, adresse et régime linguistique.

Des formulaires vous seront adressés et seuls seront admis ces formulaires officiels.

Les demandes complètes seront classées et traitées suivant leur date d'entrée.

H. BAENTS.

Quelques considérations à ne pas perdre de vue

Les renseignements divers que nous avons publiés dans notre dernier bulletin nous ont valu un volumineux courrier. Aussi est-il utile d'insister sur les points ci-après :

Prêt hypothécaire.

Nous ne faisons pas de prêt hypothécaire, ou autre. Notre avoir est exclusivement destiné à secourir nos veuves et orphelins, nos invalides et les membres qui sont dans le besoin.

Il doit encore servir à assurer les études de nos orphelins.

Soins médicaux et pharmaceutiques.

Les orphelins ont droit aux frais médicaux et pharmaceutiques. Ils ont le libre choix du médecin et du pharmacien.

Les notes des médecins et pharmaciens doivent être adressées **directement** à L'OEUVRE NATIONALE DES INVALIDES DE GUERRE, place Eugène Flagey à Bruxelles qui les paiera.

Si les orphelins bénéficient des avantages d'une mutuelle, soit du chef :

- de la mère qui travaille ou est assurée libre;
- du second mari de la veuve ou d'un frère ou d'une sœur assurés obligatoires,

la Mutuelle doit d'abord intervenir et les sommes excédentes sont alors payées par l'ONIG.

Dans ce cas, il y a lieu d'indiquer la quote part prise par la Mutuelle.

Il est à conseiller de mentionner : soit que l'on ne fait pas partie d'une mutuelle; soit la quote-part payée par cette dernière.

Frais d'études - Intervention de l'Etat.

Les demandes doivent être renouvelées chaque année.

Le plafond des ressources autorisées pour entrer en ligne de compte vient d'être majoré de 2,5 %.

Trop de veuves et tuteurs n'utilisent pas encore cette source de revenus pour études.

H. BAENTS.

CAMARADE DEMINEUR

EST-IL NECESSAIRE DE TE RAPPELER LE PAIEMENT DE TA COTISATION..... SI CE N'EST CHOSE FAITE ?

VOIS TOUS LES AVANTAGES QUE CELA TE RAPORTE : CONSEILS DANS TOUS LES DOMAINES, DEFENSE DE TES INTERETS, INDEMNITE EN CAS DE DECES, PARTICIPATION PRESQUE GRATUITE POUR TOI ET TON EPOUSE A NOTRE ASSEMBLEE GENERALE ETC. ETC.

SI DONC, TU N'ES PAS EN REGLE, VERSE AUJOURD'HUI MEME, LA SOMME DE 40 FR. A TA SECTION OU DIRECTEMENT A TA FRATERNELLE.

JE TE RAPELLE LES DIFFERENTS N° DE C. C. P. :

ANVERS : KDT. MERCKX, KASERNE 7-8, BERCHEM-ANVERS

BRABANT & NAMUR FRATERNELLE DES DEMINEURS DU BRABANT C.C.P. 8173.53

FLANDE OCCIDENTALE : SAMYN E., 14 CH. DE TORHOUT ST. ANDRE-BRUGES C.C.P. 3450.69

FLANDE ORIENTALE : VANCLEVEN E. CHAMPS ELYSEES, 5, GAND C.C.P. 4511.80

HAINAUT : M. HULSHAEGEN, 151 RUE BELLIERE, MARCINELLE C.C.P. 2137.50

LIEGE : FRATERNELLE DES DEMINEURS LIEGE C.C.P. 7902.11

FRATERNELLE DES DEMINEURS DE BELGIQUE RUE ST. JEAN, 30 TERVUREN C.C.P. 7537.94

CAMARADE DEMINEURS, MERCI.

N.B. - Il est question de rayer des listes de la Fraternelle ceux qui n'auront pas payé leur cotisation pour le 1er Juillet.

Dois-je rappeler que ceux qui se trouvent dans le besoin, doivent nous le communiquer; nous leur remettrons leur carte de membre à titre gracieux.

ORDRE DU JOUR

Allocution du Président.
 Rapport du Trésorier.
 Rapport des Commissaires Vérificateurs.
 Décharge à donner aux Administrateurs.
 Elections Statutaires.
 Fixation de la cotisation 1960.
 Approbation du budget 1959.
 Divers.

ELECTIONS STATUTAIRES

Les Administrateurs cités ci-après sont sortants et rééligibles :

SEVRIN, PRIGNON, LINOTTE, VANCLEVEN, DE BACKER, MERX, COTTON, LINDEN, SAMYN.

Bilan de l'Exercice 1958

R E C E T T E S		D E P E N S E S	
Cotisation	24.048,—	Secours divers, blessés, etc.	18.508,—
Subsides, dons etc.	2.500,—	Décès	4.000,—
Intérêts Banque-titres	69.476,—	Etudes	13.000,—
Réliquat Monument Nat.	12.037,—	Orphelins 1e Communion	16.000,—
Réalizations titres et remboursements	57.687,—	Orphelins St-Nicolas	18.000,—
		Cotisation U. F. A. C.	6.500,—
		Bulletin	26.440,—
		Assemblée générale	7.233,—
		Administration, taxes	15.619,—
		Balance	40.388,—
	<hr/>		<hr/>
	165.748,—		165.748,—
 Avoir au 31-12-57		 Avoir au 31-12-1958	
C. C. P.	4.405,—	C. C. P.	35.022,03
Banque	24.048,—	Banque	33.769,19
Numéraire	—	Numéraire	50,—
Solde créditeur	40.388,—		
	<hr/>		<hr/>
	68.841,22		68.841,22

En sus, la Fraternelle possède pour 1.288.900 fr. valeur nominale, de titre. L'analyse de ce bilan se fera à l'assemblée.